

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine  
Toutes les fiches pays sont disponibles sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

## États-Unis

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ÉTATS-UNIS	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> – 2012	<b>9 831 510</b>	<b>549 190*</b>
Population	millions d'habitants – 2012/13	<b>316,1</b> (+0,7%)	<b>65,6</b> (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2013	<b>0,914</b> (5 <sup>e</sup> rang mondial)	<b>0,884</b> (20 <sup>e</sup> rang mondial)
PIB	Md€ – 2013	<b>12 630</b> (1 <sup>er</sup> rang mondial)	<b>2 114</b> (5 <sup>e</sup> rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	<b>+2,2</b>	<b>+0,3</b>
PIB / habitant	€ – 2013	<b>39 951</b>	<b>32 233</b>
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012 pour les États-Unis 2013 pour la France**	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>
Surface arable	Mha – 2012	<b>155,1</b>	<b>18,3</b>
Terres agricoles	Mha – 2012	<b>408,7</b>	<b>28,8</b>
Surface forestière	Mha – 2012	<b>304,8</b>	<b>16,1</b>
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2013	<b>-382,8</b>	<b>-31,3</b>
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ – 2014	Exportations : <b>127 200</b> (dont 51% IAA)***	Exportations : <b>57 200</b> (dont 74% IAA)
		Variation 2013/14 (en €)**** : +14,9%	Variation 2013/14 (en €) : -3,9%
		Importations : <b>109 900</b> (dont 68% IAA)	Importations : <b>48 100</b> (dont 73% IAA)
		Variation 2013/14 (en €) : +16,8%	Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2014	<b>Solde : +17 200</b> <i>Source douanes États-Unis</i>	<b>Solde : +9 100</b> <i>Source douanes France</i>
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2014	EU vers F : <b>975</b> (dont 54% IAA) Variation 2013/14 : +8,8% <i>Source douanes France</i>	F vers EU : <b>2 917</b> (dont 94% IAA) Variation 2013/14 : +4,5% <i>Source douanes France</i>
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		<b>2%</b> des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 10 <sup>e</sup>	<b>3,4%</b> des importations de EU Rang parmi les fournisseurs de EU : 4 <sup>e</sup>
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		<b>5%</b> des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 7 <sup>e</sup> <i>Source douanes France</i>	Rang parmi les clients de EU : > 20 <sup>e</sup> <i>Source douanes États-Unis</i>

\*549 190 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km<sup>2</sup> pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\* L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

\*\*\* Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

\*\*\*\* Le taux annuel moyen \$/€ a augmenté de 9% entre 2013 et 2014.

## Ce qu'il faut retenir

✚ L'agriculture américaine préserve en 2014 sa position de première puissance agricole en termes de production. En particulier, les États-Unis sont les premiers producteurs mondiaux de maïs, de soja, de viandes bovines et de volaille.

✚ Les exportations agricoles américaines (127 Md€) ont atteint un nouveau record en 2014. En augmentation de 125 % au cours des 10 dernières années, elles résultent d'une stratégie d'adaptation de l'agriculture américaine (assolement, productivité) aux marchés en croissance. Les États-Unis préservent leur positionnement de premier exportateur mondial de maïs, soja, coton, blé et de viandes porcines. Pour la quatrième année consécutive, la Chine s'installe comme premier client agricole et agro-

alimentaire des États-Unis, devant le Canada, le Mexique, le Japon et l'Union européenne.

✚ La politique commerciale agricole des États-Unis vise à conclure, en 2015, le Partenariat Transpacifique et approfondir les négociations du Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement pour définir des normes et standards communs.

✚ Les exportations agricoles et agroalimentaires françaises vers les États-Unis sont en croissance régulière. En augmentation annuelle de 8 %, elles ont progressé de 2,2 Md€ en 2010 à 2,9 Md€ en 2014. Le solde positif des échanges de produits agroalimentaires avec les États-Unis se stabilise autour de 2 Md€ en 2014.

## Production agricole

### Aperçu général de l'agriculture américaine

Avec une superficie deux fois plus étendue que celle de l'Union européenne, l'agriculture américaine est marquée par une forte spécialisation régionale. À l'Ouest on pratique une agriculture irriguée et un élevage extensif. Dans les grandes plaines centrales on cultive les céréales (maïs, blé) en rotation avec le soja. Le long de la frontière Sud, le climat est propice à une culture stable de coton, de cacahuètes et de sucre. Quant à l'élevage laitier, son extension en Californie et dans les États du Mid-West renforce la production historique du Nord-Est.

Avec seulement **2% d'actifs**, 3,3 millions d'exploitants (et membres de leur famille), auxquels s'ajoutent près de 1 million de travailleurs salariés, l'agriculture américaine est l'une des plus productives de la planète. Un emploi sur douze est lié à l'agriculture ou l'agroalimentaire. Les enjeux autour du travail de migrants en situation irrégulière sont importants pour l'agriculture (cultures spécialisées) et l'industrie agroalimentaire (transformation laitière).

L'agriculture américaine est l'un des rares secteurs de l'économie des États-Unis à dégager un solde commercial excédentaire (17,3 Md€ en 2014). Fortement mécanisée et soutenue par une recherche agronomique de premier rang, elle représente **1,3% du PIB** des États-Unis.

Les États-Unis comptent 2,1 millions d'exploitations agricoles soit **5 fois moins** que l'Union européenne à 27. Leur taille moyenne est de 176 hectares (10 fois supérieur à la moyenne des exploitations de l'Union européenne). L'agriculture y est essentiellement familiale (87 % des exploitations en 2012) et pratiquée sur des petites et moyennes surfaces : 69 % des exploitations font moins de 72 ha. La tendance est à la diminution du nombre d'exploitations (-4,3 % entre 2007 et 2013) et à l'augmentation de la surface : **12 % des exploitations** ont une moyenne de 75 ha (+16 ha entre 2007 et 2013). Environ 300 000 exploitations (soit 14 %) génèrent 85 % de la production agricole américaine totale.

### Part de l'agriculture et de la forêt dans le territoire américain

La surface agricole utile américaine représente 408 Mha soit 41,5 % du territoire. La superficie cultivée est de 155 Mha soit 15,7 % du territoire. Enfin les forêts représentent 304,8 Mha soit près d'un tiers du territoire.

## Principales cultures

2014	Production (Mt)	% de la production mondiale - rang mondial	Rendement (t/ha)	% des exportations mondiales - rang mondial	Superficie cultivée (Mha)
Maïs	361,0	36,5 % - 1 <sup>er</sup>	10,73	38,7 % - 1 <sup>er</sup>	33,6
Soja	108,0	34,3 % - 1 <sup>er</sup>	3,21	39,7 % - 1 <sup>er</sup>	33,6
Blé	55,1	7,6 % - 4 <sup>e</sup>	2,99	16,0 % - 1 <sup>er</sup>	18,7
Coton	3,5	13 % - 3 <sup>e</sup>	0,9	29 % - 1 <sup>er</sup>	3,9
Riz	7,1	1,4 % - 12 <sup>e</sup>	8,5	8 % - 5 <sup>e</sup>	1,2

Source : USDA, NASS & FAS <http://www.fas.usda.gov/psdonline/psdQuery.aspx>

Selon l'USDA, les États-Unis devraient perdre, en 2015, leur rang de premier exportateur mondial de blé au profit de l'Union européenne. Ils devraient également perdre en 2016 leur rang de premier exportateur mondial de soja au profit du Brésil.

Part des OGM : 93% des surfaces en maïs, 96% des surfaces en soja et 96% des surfaces en coton sont OGM aux États-Unis. Les États-Unis occupent le 1<sup>er</sup> rang des surfaces plantées en OGM dans le monde, ce qui représente 73,1 millions d'hectares sur les 181,5 millions d'hectares au total dans le monde.

## L'élevage

Les États-Unis comptent en 2012 plus de 913 000 exploitations d'élevage bovin (laitiers et à viande), dont 64 100 exploitations laitières. Le nombre des exploitations laitières, en diminution de 8% depuis 2007, constitue une préoccupation importante de l'administration Obama. Les exploitations de plus de 1 000 vaches représentaient en 2012 44% du cheptel bovin des États-Unis. La diminution (-12%) du cheptel bovin entre 2007 et 2012 est la plus importante dans le secteur de l'élevage. On observe cependant durant cette année 2014 une première inversion de la tendance avec une augmentation

du nombre total de bovins dans les élevages américains, s'expliquant à la fois par une augmentation du nombre de vaches allaitantes (de 2% depuis 2013), du nombre de vaches laitières, de veaux et d'animaux à l'engraissement.

La taille du cheptel porcin a en revanche diminué (de 5% depuis l'année dernière), notamment du fait de l'épidémie de diarrhée épidémique porcine qui a sévi fortement en 2014, à l'origine de la mortalité de plus de 9 millions de porcelets.

**En 2013, l'agroalimentaire** aux États-Unis représente 1,5 million de salariés et totalise 30 000 entreprises. 14% des emplois manufacturiers (1 million d'emplois) sont soutenus par l'export dans le secteur agricole et agroalimentaire. L'innovation est une des caractéristiques fortes de cette industrie : 16 000 nouveaux produits par an, d'une durée de vie moyenne de 2 ans. C'est un secteur industriel puissant, avec une **position dominante sur le marché mondial** (5 des 10 premiers groupes alimentaires mondiaux sont américains). Ces entreprises sont parmi les leaders dans leurs domaines : *PepsiCo, Inc.* et *The Coca-Cola Company* pour les boissons, *Kraft Foods* ou *General Mills* pour le secteur laitier, *Archer Daniels Midland Company* ou *Cargill* pour la transformation de matières premières, *Tyson Foods* pour la viande.

2014	Production (1000t eq carcasse)	Cheptel (millions de têtes)	% production - rang mondial	% des exportations mondiales - rang mondial
Bovin viande	11 126	89,8 dont 33,9 de veaux	19,2% - 1 <sup>er</sup>	12% - 4 <sup>e</sup>
Porc	10 329	112,7	9,8% - 3 <sup>e</sup>	33% - 1 <sup>er</sup>
Volailles en chair	19 854	8 463	20% - 1 <sup>er</sup>	31,5% - 2 <sup>e</sup>

Source : USDA - NASS, <http://usda.mannlib.cornell.edu/usda/current/PoulSlauSu/PoulSlauSu-02-25-2014.pdf> et <http://www.fas.usda.gov/psdonline/psdQuery.aspx>

## Politique agricole

### Le Farm Bill et le budget de l'USDA

Le nouveau *Farm Bill* pour la période 2014-2018 a été adopté le 7 février 2014. Cette nouvelle politique alimentaire, agricole et rurale consacrera en moyenne 75 Md€ par an à la politique d'aide alimentaire et nutritionnelle (*Supplemental Nutrition Assistance Program* et *Child Nutrition Program*) et 15 Md€ par an à la politique agricole et rurale. Elle prévoit un renforcement sans précédent du « filet de sécurité » pour les agriculteurs américains par la diversification des outils assurantiels offerts aux agriculteurs.

Les objectifs de cette nouvelle politique agricole américaine visent également à :

- Proposer de nouvelles opportunités et créer des emplois en zone rurale.
- Développer les marchés internes et l'export des produits agricoles.
- Renforcer les efforts pour la conservation des milieux.
- Créer de nouvelles opportunités pour les systèmes d'approvisionnement alimentaires locaux et régionaux.

- Permettre le développement de la bioéconomie.
- Conserver une recherche agricole active.
- Assurer un accès à une alimentation saine et équilibrée pour tous les Américains.

Le nouveau *Farm Bill* 2014 entre en vigueur progressivement en 2015 et aura un effet budgétaire entier en 2016.

### Prévision d'exécution du budget de l'USDA 2015 (septembre 2014 – octobre 2015) : 110 Md€

Répartition du budget total :

- **Aide alimentaire interne** : 84,5 Md€ (*SNAP* 63,2 Md€ ; *CNP* 15,08 Md€ ; *WIC* 5,1 Md€) 76,6% du budget agricole total (73% en 2013/2014)
- **Soutien à la production** : 2,9 Md€ (7,8 Md€ en 2013/2014) (*Commodity Credit Corporation*)
- **Fonds d'assurance** : 6,5 Md€
- **Développement rural** : 1,9 Md€
- **Ressources Naturelles et Environnement, Forêts** : 8,7 Md€
- **Recherche agricole** : 0,85 Md€
- **Sécurité sanitaire** : 0,76 Md€
- **Aide à l'export et aux programmes de contrôle** : 2 Md€
- **Aide alimentaire internationale** : 1,3 Md€
- **Administration** : 0,62 Md€

## Les grands axes de la politique agricole américaine

### L'Aide Alimentaire interne (AA)

L'AA interne a pour but principal d'assurer une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle aux ménages les plus modestes. Les trois programmes principaux de l'AA interne sont le *Supplemental Nutrition Assistance*, (SNAP, 75 % du budget), le *Child and Nutrition Program* (CNP, 18,7 % du budget) et le *Women, Infants and Children* (WIC, 6 % du budget).

Le **SNAP** permet aux foyers éligibles d'acheter des produits alimentaires, sans conditions ni sur l'origine des produits achetés, ni sur leur qualité nutritionnelle. Cependant, des mesures permettant d'inciter financièrement les bénéficiaires du SNAP à acheter des produits plus sains sont actuellement mises en place dans plusieurs états via le programme *Food Insecurity Nutrition Incentives* (FINI).

Le **CNP** vise à offrir une alimentation équilibrée aux enfants de milieux défavorisés en priorité, dans le cadre scolaire principalement. En 2015, l'USDA prévoit de distribuer près de 10 milliards de repas. Les aides de ce programme sont, elles, totalement conditionnées par le respect de critères nutritionnels. Par ailleurs ce programme a un lien direct avec le soutien à la production agricole américaine, car il est soumis au *Buy American Act*, obligeant les bénéficiaires à acheter des produits américains uniquement. Une partie du paiement (de l'ordre de 10%) se fait d'ailleurs en nature, ce qui constitue un outil d'intervention publique non négligeable, en permettant de stabiliser les cours des produits en crise.

Le **WIC** permet d'aider les femmes enceintes, jeunes mères et nourrissons. Une partie du budget alloué est également orienté sur la nutrition, via des formations apportées aux mères.

**Environ 47,5 millions de personnes (15 % de la population) ont bénéficié chaque mois du seul programme SNAP en 2013** (ex : *Food Stamps*) contre 17 millions en 2001. En 2015, ces aides (par ailleurs classées dans la « boîte verte » de l'OMC) ont diminué de 2,8 Md€, mais leur part relative s'est accrue, passant à **76,6 % du budget total 2015** (contre 73 % du budget 2014). Globalement, les crédits accordés en 2014 à l'aide alimentaire ont diminué, au profit de programmes axés sur la nutrition des enfants et des mères, en accord avec les objectifs mis en avant par l'administration Obama. Ainsi, le *Farm Bill* 2014 prévoit le renforcement de plusieurs programmes nutritionnels : *Child Nutrition Program* (CNP), *Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants and Children* (WIC) mais aussi ceux visant au développement ainsi qu'à l'approvisionnement en repas équilibrés durant l'été pour les enfants, la vente directe de fruits et légumes ou encore l'amélioration de l'acheminement d'aliments de qualité dans les zones rurales.

L'aide alimentaire internationale représente un budget plus modeste mais néanmoins non négligeable (1,4 Md€ en 2015) pour les États-Unis. Elle permet d'écouler les excédents lorsque les prix sont bas et peut dans certains cas aider les Américains à se positionner sur des marchés extérieurs à

des conditions préférentielles. Cependant le *Farm Bill* 2014 oriente cette politique vers un renforcement de « l'aide monétaire » aux pays en difficulté afin de diminuer l'impact de l'approvisionnement des marchés locaux par les produits américains.

### Les soutiens directs aux revenus des producteurs agricoles

Les aides directes aux agriculteurs américains, les *loan deficiency payments* et les aides contra-cycliques ont été remplacées par des soutiens contra-cycliques qui sont garantis par rapport à l'évolution de leur chiffre d'affaires, en contrepartie d'une réduction des soutiens habituels et notamment de 20% des paiements directs découplés auxquels ils ont droit. Ils renforcent le « filet de sécurité » américain.

Les agriculteurs ont dû choisir en 2015 entre les deux outils suivants :

- Le *Price Loss Coverage* (PLC) : dispositif de soutien au prix de vente qui garantit une indemnisation pour 85 % de la surface de base, dès que le prix de vente effectif de la culture assurée est inférieur au prix d'intervention fixé par le *Farm Bill*. Ce dispositif devrait être utilisé dès 2015 par les agriculteurs cultivant du riz, des cacahuètes et des cultures spécialisées dans les états du Sud des États-Unis.

- L'*Agricultural Risk Coverage* (ARC) : assurance sur le revenu pour les faibles pertes. Les agriculteurs optant pour ce dispositif pourront choisir l'échelle du calcul de leurs indemnités : à l'échelle du comté le programme assure entre 76 % et 86 % du revenu de base pour 85 % de la surface inscrite ; à l'échelle de l'exploitation, il assure entre 76 % et 86 % du revenu global de l'exploitation, pour seulement 65 % de la surface inscrite dans le programme. Ce dispositif devrait être choisi majoritairement par les producteurs de maïs et de soja.

Le *Farm Bill* 2014 renforce également le « filet de sécurité » pour la filière laitière : une assurance marge pour les producteurs et un dispositif d'achat de produits laitiers sur le marché américain permettront de soutenir le revenu des éleveurs et de limiter la baisse du prix du lait sur le marché américain. La nouvelle politique laitière américaine devrait représenter un coût de 0,9 Md€ sur 10 ans, en augmentation de 0,75 Md€ par rapport à la politique précédente.

### Les assurances agricoles

Le *Farm Bill* 2014 prévoit le renforcement de l'assurance agricole avec la création d'un programme d'assurance complémentaire (*Supplemental Coverage Option*, SCO), l'extension des outils d'assurance actuels à de nouvelles régions et de nouvelles productions agricoles et la création d'un dispositif spécifique au secteur du coton. Un programme d'assistance en cas de catastrophe naturelle pour les éleveurs complètera le dispositif.

Ces dispositifs d'assurances agricoles sont distribués par les 18 compagnies d'assurance (17 000 salariés) contractantes de l'Agence fédérale de gestion des risques agricoles (*Risk Management Agency*, RMA). Elles couvrent 130 différents produits agricoles d'élevage ou de culture et assurent aussi

bien les pertes de récoltes, de chiffre d'affaires, de niveau de prix ou de marge, selon les filières agricoles. Avec la diversification permise par le *Farm Bill 2014*, 536 produits d'assurances seront offerts aux agriculteurs et éleveurs.

L'aide fédérale intervient largement sous 3 formes :

- participation aux frais administratifs des compagnies pour la gestion des contrats ;
- prise en charge d'une partie du coût des polices individuelles (environ 60%) ;
- réassurance d'une partie des contrats et garantie de bonne fin de tous les contrats.

## Les OGM

La politique agricole américaine s'appuie sur les progrès et les opportunités ouvertes par les OGM. Les Américains sont les leaders mondiaux de ce domaine.

Les OGM intègrent l'un des objectifs stratégiques annoncés dans le budget de 2013/2014 : soutenir l'Amérique dans la production agricole et dans l'exportation des biotechnologies pour pouvoir nourrir la planète. Concrètement, il s'agit de :

- évaluer les risques des OGM à venir et assurer la sécurité des produits issus des biotechnologies (26 M€ en 2014/2015) ;
- former les agriculteurs à utiliser les nouveaux produits OGM dans leur système de culture pour améliorer la productivité et la qualité nutritionnelle des aliments ;
- poursuivre la recherche et assurer le développement et la commercialisation à l'international des produits dérivés des nouvelles technologies.

On assiste également à une diversification des variétés d'OGM à l'étude: saumon *AquAdvantage*, riz contenant de la bêta-carotène (source de vitamine A), cacahuètes sans protéines allergènes, tomates permettant une plus grande conservation ou encore pommes qui ne brunissent pas une fois découpées.

Le débat sur l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés s'est renforcé au niveau des États fédérés : dans plusieurs d'entre eux des propositions de loi ont été examinées. Dans le Maine et le Connecticut, les lois ont été ratifiées par le Gouverneur. Cependant, leur application n'est pas effective, car elle est conditionnée à l'adoption de dispositions similaires par quatre états contigus, représentant au moins 20 millions de consommateurs. Le 23 avril 2014, le Vermont s'est doté d'une loi imposant l'étiquetage des aliments contenant des OGM qui s'appliquera à partir de juillet 2016. Face à ce « *patchwork* réglementaire », les lobbys agroalimentaires américains font pression au niveau fédéral pour qu'une loi sur l'étiquetage volontaire des OGM soit adoptée. Une telle loi annulerait en effet toute initiative des états fédérés.

Parallèlement, les États-Unis cherchent à lever les barrières d'exportation sur les produits issus des cultures OGM.

## Les biocarburants

Avec la loi fédérale sur l'énergie de 2007, les États-Unis se sont engagés dans un programme ambitieux qui prévoit un triplement de la quantité de biocarburants utilisés d'ici 2022 par rapport aux niveaux de 2007. L'objectif est une production

de 136 milliards de litres de biocarburants en 2022. La production représentait 55,5 milliards de litres en 2013 absorbant environ 40% de la production de maïs des États-Unis. La consommation de carburant est en diminution et le niveau d'incorporation d'éthanol plafonne à 9,7%. La distribution du carburant E15 (carburant intégrant 15% d'éthanol) agréée par la *United States Environmental Protection Agency* (EPA) en avril 2012 peine à se développer, créant ce qu'on appelle le *blend wall*. En 2013, les mandats d'incorporation établis par l'EPA n'ont pas pu être atteints, générant une surcharge financière pour l'industrie pétrolière américaine.

Dans ce contexte, l'EPA s'apprête à assouplir l'objectif d'incorporation des biocarburants. La politique de soutien aux biocarburants des États-Unis devrait prendre un nouveau tournant en 2015 par une plus grande flexibilité des mandats d'incorporation et une prise en compte des facteurs économiques. L'État préserve son soutien fiscal aux biocarburants de seconde et de troisième génération. Un crédit d'impôt de 0,24€/L d'éthanol cellulosique (1,01\$/gal) produit est accordé et les biocarburants issus d'algues sont depuis 2013 éligibles à ce crédit. Un autre crédit d'impôt de 0,24€/L (1\$/gal) de biodiesel produit a été réintroduit en 2013. Toutefois, la production de biocarburant cellulosique ne se développe pas aussi rapidement que prévu. Les mandats d'incorporation de biocarburants cellulosiques pour l'année 2013 ont ainsi été revus à la baisse passant de 0,004% à 0,0005% du total des biocarburants (de 66 à 8 millions de litres) par rapport aux premiers objectifs de 2013.

## Une politique active du développement rural pour une revitalisation économique du territoire

Le développement rural est une priorité politique dans l'agenda agricole de l'actuelle Administration américaine. Le développement rural couvre aux États-Unis un très large champ d'intervention publique : logement, petites entreprises, « services publics », couverture Internet, etc. parallèlement aux services rendus aux agriculteurs eux-mêmes. Le *Farm Bill 2014* ne se limite plus seulement au développement des biocarburants dans son titre sur l'énergie, mais élargit son champ d'action à la bioéconomie. L'augmentation de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables et des produits biosourcés est l'un des objectifs de cette nouvelle politique rurale.

## Échanges commerciaux

### Les échanges agricoles des États-Unis

L'année 2014 a été une nouvelle année record pour les États-Unis sur le plan commercial en matière de produits agricoles. Les États-Unis se positionnent en second exportateurs mondiaux, derrière l'UE, pour les produits agricoles (86 Md€ en 2014). Les exportations de soja (hors-tourteaux), soutenues par la forte demande chinoise, représentent le premier poste des produits exportés (18,2 Md€ en 2014). Le maïs devient le second poste (8,0 Md€ en 2014) devançant le blé (5,78 Md€ en 2014).

Les États-Unis sont le premier pays exportateur mondial en volume de maïs, blé et coton et troisième exportateur de soja (tourteaux inclus). Ils sont également d'importants exportateurs de viandes issues de la valorisation locale du complexe maïs-soja (bovins 4<sup>e</sup>, porcs 1<sup>er</sup>, volailles 1<sup>er</sup>). Leurs premiers clients sont la Chine (21,4 Md€), le Canada (20 Md€), le Mexique (15,2 Md€).

L'Union Européenne (UE 28) est en quatrième position avec une valeur totale d'importations de 12,1 Md€. La France est le 38<sup>e</sup> client et le 4<sup>e</sup> fournisseur des États-Unis pour les produits agricoles et agroalimentaires.

Les importations américaines s'élèvent à 110 Md€ en 2014. Les importations agroalimentaires des États-Unis correspondent principalement aux produits de la mer (22,2 Md€ en 2014), aux légumes et fruits frais (10,7 Md€ en 2014), aux vins et bières (7,3 Md€ en 2014) et aux viandes rouges (5,9 Md€ en 2014, en hausse notable de 43% par rapport à 2013).

Leurs premiers fournisseurs sont le Canada et le Mexique (ALENA) et représentent à eux deux 33% des importations agricoles américaines (31,9 Md€ en 2014). La Chine est le 3<sup>e</sup> fournisseur des États-Unis avec 3,3% des importations, pour une valeur de 3,2 Md€.

## Les échanges agricoles avec la France

Les importations agroalimentaires françaises s'élèvent à 914 M€ (+92 millions sur un an). Ces dernières sont composées, par ordre décroissant de valeurs, de produits de la pêche (-7% entre 2013 et 2014), de fruits à coques (+11% entre 2013 et 2014), de soja et tourteaux de soja (-8% entre 2013 et 2014) et de vin et bières (+2,7 entre 2013 et 2014).

Les exportations agroalimentaires françaises vers les États-Unis se sont élevées à 2,95 Md€ en 2014 (+0,13 milliard sur un an). Les boissons (vins et spiritueux principalement) représentent en valeur 74% des exportations françaises vers les États-Unis (2,17 Md€), part stable par rapport à 2013. Les produits laitiers et fromages représentent 5,5% de nos exportations (160 M€). La France est le deuxième fournisseur en vins et fromages derrière l'Italie et le premier fournisseur en boissons spiritueuses des États-Unis.

**La balance agroalimentaire entre la France et les États-Unis s'élève à 2 Md€ en 2014.**

## Les difficultés d'accès aux marchés

La protection de la propriété intellectuelle constitue une difficulté importante dans l'accès des produits français au marché américain. Les indications géographiques alimentaires exportées aux États-Unis ne sont pas suffisamment protégées contre des copies produites ou commercialisées aux États-Unis. Des « appellations semi-génériques » de vins produits aux États-Unis (Champagne, *Burgundy* ou Bourgogne, Sauterne, Chablis) existent. En outre aucune réglementation américaine ne permet de protéger, en dehors des dispositifs d'enregistrement de marques, les indications géographiques alimentaires exportées depuis la France vers les États-Unis.

Les barrières sanitaires constituent une autre catégorie d'obstacles non tarifaires. Même si l'administration américaine a levé le 4 mars 2014 son embargo sur les importations de viande bovine décrété en 1998 suite à l'ESB, les démarches des États membres pour obtenir l'agrément de l'USDA sont longues et fastidieuses. Seule la viande bovine irlandaise a accès au marché américain, depuis janvier 2015. L'embargo sur les viandes ovine et caprine en provenance de l'Union européenne au titre de l'ESB (embargo non conforme aux normes de l'OIE-Organisation mondiale de la santé animale) est maintenu.

Par ailleurs, du fait de contraintes sanitaires importantes imposées aux établissements producteurs, très peu de viandes porcines sont exportées vers les États-Unis depuis la France (seul un établissement était agréé USDA jusqu'en 2014). Depuis juin 2014, de nouveaux établissements ont été agréés par l'USDA, permettant l'accès au marché américain du jambon de Bayonne à partir de 2015.

En outre, les produits laitiers dits « Grade A » (lait, crème, yaourts, etc.) ne peuvent pas être exportés du fait de l'impossibilité pratique d'obtenir l'agrément des établissements intéressés.

En raison d'une absence d'équivalence des normes phytosanitaires, les exportations de fruits et légumes restent très limitées. En 2014, le marché américain a été réouvert aux pommes et poires françaises, sous le régime de la *pre-clearance* (présence des inspecteurs américains en France pour réaliser les contrôles à l'exportation). Il existe par ailleurs un embargo américain sur l'importation de mollusques bivalves vivants, en raison de l'absence de reconnaissance de la norme européenne d'évaluation de la qualité de l'eau de mer.

## Accords internationaux

Avec l'**accord de libre-échange nord-américain** (ALENA), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994, les barrières douanières entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ont été supprimées pour former, aujourd'hui, le plus grand marché mondial, rassemblant près de 450 millions de consommateurs (libéralisation par étapes, devenue totale au 1<sup>er</sup> janvier 2008). Grâce à cet accord, les flux de marchandises et de services entre les trois pays se sont considérablement accrus : les exportations des États-Unis vers le Canada et le Mexique ont augmenté de 150% entre 1994 et 2010.

La conclusion d'autres accords de libre-échange, régionaux ou bilatéraux (zone Amériques, zone APEC,...) s'avère plus difficile. L'administration Obama s'est fixé comme axe stratégique depuis 2011 le développement des échanges commerciaux agricoles avec les pays de la zone pacifique (États-Unis, Australie, Nouvelle Zélande, Chili, Malaisie, Singapour, Brunei, Vietnam, Pérou, Canada, Mexique et Japon) à travers l'accord régional pacifique - *Trans Pacific Partnership*. Cependant, des désaccords avec le Canada et le Japon sur les questions d'accès aux marchés agricoles constituent un frein à la conclusion de cette négociation.

## Liste des Accords de Libre Échange en vigueur avec les États-Unis

### Bilatéraux :

– Israël, Jordanie, Chili, Singapour, Australie, Maroc, Bahreïn, Pérou, Oman, République de Corée, Colombie, Panama

### Régionaux :

– ALENA (Canada et Mexique), CAFTA-DR (Costa Rica, Rép. Dominicaine, Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua)

## Relation commerciale entre l'Union européenne et les États-Unis

Aucun accord de libre-échange n'existe actuellement entre les États-Unis et l'Union européenne. Il existe, cependant, un accord vétérinaire signé en 1998, un accord spécifique pour le commerce du vin signé en 2006 et un accord d'équivalence pour les produits issus de l'agriculture biologique signé en 2012.

Suite aux conclusions rendues le 12 Février 2013 par groupe de travail à haut niveau sur l'emploi et la croissance entre l'Union européenne et les États-Unis, les négociations pour un partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement – *Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP)* - ont été lancées en juillet 2013 et se poursuivent depuis. Cet accord vise à éliminer les barrières commerciales dans de nombreux secteurs économiques afin de faciliter l'achat et la vente de biens et de services entre l'UE et les États-Unis.

## Position des États-Unis à l'OMC

Les États-Unis ont soutenu la conclusion de l'accord de Bali en décembre 2013, et s'impliquent activement dans la mise en œuvre de ces conclusions, notamment dans la facilitation du commerce.

La stratégie commerciale des États-Unis en 2013 s'appuie sur la négociation du Partenariat transpacifique d'une part, et celle d'un partenariat transatlantique avec l'Union européenne d'autre part. Les États-Unis se sont donné comme priorité d'obtenir un **accord sur la facilitation du commerce, tout en s'opposant fermement à tout délivrable en matière agricole** qui exonérerait d'engagements les pays émergents.

Lors de la 9<sup>e</sup> conférence ministérielle, les États-Unis ont choisi de revoir leurs ambitions à la baisse afin de favoriser un succès à Bali. Ainsi, l'Inde a suffisamment pesé pour que les États-Unis cèdent sur la « clause de modération » visant à constituer des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.

Il faut noter par ailleurs que les États-Unis font partie de la coalition W10. Cette coalition regroupe les défenseurs du système des marques commerciales et s'opposent à une protection plus large des IG dans l'enceinte multilatérale. La coalition exprime une forte opposition à la proposition d'établissement d'un système multilatéral de déclaration des IG dans le cadre du programme de travail post-Bali.

## Les États-Unis et la sécurité alimentaire

## Une action bilatérale renforcée sous l'impulsion du Président Obama

La question de la sécurité alimentaire dans les pays pauvres et de la volatilité du prix des matières premières agricoles est un sujet de préoccupation fondamentale pour les États-Unis depuis l'arrivée au pouvoir du président Obama.

Lors de la crise alimentaire de 2007-2008, le gouvernement américain a engagé 0,73 Md€ d'aide d'urgence. Suite à cet événement, l'initiative *Feed The Future* a été lancée en 2009 lors du sommet du G8 à l'Aquila (Italie) par le président Barack Obama. Dans ce cadre, 2,7 Md€ sur trois ans ont assuré la promotion du développement agricole et de la sécurité alimentaire. Ce premier engagement a été complété par d'autres donateurs. Ce projet a remplacé l'aide bilatérale américaine existante. Le président Obama a proposé en février 2014 d'affecter, pour l'année fiscale 2014, 800 M€ supplémentaires aux projets *Feed the Future* dont 104 M€ de contribution financière au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP).

Les États-Unis ont soutenu l'adoption et le suivi des mesures de renforcement de la transparence sur les marchés de matières premières agricoles, de gestion des risques dans les pays en développement, de renforcement de la recherche agronomique et de constitution de réserves alimentaires d'urgence prépositionnées. Ayant assuré en 2013 la présidence du système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et du Forum de Réaction Rapide (RRF), ils se sont attachés à mettre en œuvre les engagements du G20 en matière de transparence et coordination des marchés.

## Un suivi de l'impulsion donnée sous présidence américaine du G8 pour la sécurité alimentaire

Les États-Unis ont lancé en 2012 lors de leur présidence du G8 une nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et l'alimentation, visant à réduire la malnutrition pour 50 millions de personnes en Afrique dans les dix prochaines années (promotion de l'investissement privé et de la recherche agricole pour le développement). À cette occasion, les États-Unis d'Amérique ont lancé une initiative visant à partager les données agricoles pertinentes des pays du G8 avec les partenaires africains et ont organisé en avril 2013 une Conférence internationale sur les données ouvertes pour l'agriculture (*open data*).

En lien avec les autres pays du groupe de l'Ombrelle (USA, Canada, Australie, Japon, Nouvelle-Zélande,...) les USA ont adopté une position très volontariste sur la diffusion de nouvelles technologies (dont les OGM). La France et l'Union européenne sont plus modérées et à l'écoute des craintes formulées par les pays en développement, en particulier les pays émergents. L'accent est donc mis sur la coopération technique et la recherche afin d'identifier les outils les plus pertinents pour répondre au défi climatique, tout en tenant compte des spécificités locales.

## Les États-Unis et le changement climatique

Deuxième pays émetteur mondial de gaz à effet de serre (GES) après la Chine, les États-Unis luttent activement contre le changement climatique. En effet, selon le dernier

rapport de l'USDA, il est attendu que la totalité du pays se réchauffe de 1 à 2 °C en moyenne au cours de la première moitié du XXI<sup>e</sup> siècle et que surtout l'agriculture soit négativement impactée avec la multiplication d'événements extrêmes, responsables de pertes de productivité dans les élevages et de l'augmentation du nombre de feux de forêts qui pourrait doubler d'ici 2050. Plus précisément, de récentes estimations indiquent que sans mesures d'adaptation, les rendements agricoles des États du sud et du Midwest (centre nord) pourraient chuter de 10 % pour les cultures de maïs, soja, blé et coton.

Par conséquent, les États-Unis jouent un rôle actif dans le domaine du changement climatique. Le climat est une priorité pour le président Obama mais il subit une vive opposition de la part du Congrès, très divisé sur la question et qui voit dans toute réglementation un frein à la compétitivité et à l'emploi, notamment depuis que les deux chambres du Congrès sont passées sous contrôle républicain durant les élections des *midterms* en novembre 2014. Le pays a soumis le 31 mars 2015 l'INDC (*Intended Nationally Determined Contribution*) reprenant les objectifs formulés dans la déclaration sino-américaine, c'est-à-dire la réduction de 26 à 28 % des émissions de GES d'ici 2025, par rapport aux niveaux de 2005. La réduction de ses émissions de GES se fera notamment dans le secteur de l'énergie.

Par ailleurs, les États-Unis travaillent beaucoup pour le développement de partenariats bilatéraux (déclaration conjointe sino-américaine sur le climat en novembre 2014 et accords de coopération renforcée avec l'Inde sur les énergies renouvelables, les hydrofluorocarbures et le nucléaire civil), sont contributeurs au fonds vert (une contribution annoncée au fonds vert de l'ONU à hauteur de 2,4 Md€ et un engagement de la porter vers leur juste part dans l'effort de 80 Md€/an à l'horizon 2020) et mettent les technologies au cœur de l'agenda des solutions qui permettra la mise en place des contributions présentées à Paris et d'élever le niveau d'ambition des prochains cycles en abaissant leurs coûts.

Chefs de file du groupe de l'Ombrelle (Australie, Canada, États-Unis, Islande, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Russie, et Ukraine), les États-Unis souhaitent, dans la perspective de 2015, obtenir un accord inclusif, universel (incluant des

engagements symétriques des pays émergents) et suffisamment flexible (prévoyant la possibilité d'un rehaussement ultérieur des engagements sans renégociation de l'accord). Le pays est contre l'idée d'un protocole juridiquement contraignant (pour ne pas avoir à le faire ratifier par le Sénat) mais souhaite des engagements spécifiques, chiffrés et transparents de réduction d'émissions respectant le principe de différenciation (responsabilité commune mais différenciée) entre pays développés et pays en développement.

Les États-Unis, sont, avec la Banque mondiale, l'Afrique du Sud et le NEPAD, à l'origine de la *Global Alliance for climate-smart agriculture* (GACSA) dont l'objectif est de favoriser des démarches locales visant à améliorer la productivité de l'agriculture, à s'adapter aux effets du dérèglement climatique mais aussi à atténuer celui-ci. La GACSA a été officiellement lancée en septembre 2014 par le Secrétaire général des Nations Unies. La France est, depuis cette date, membre de la GACSA.

## Relations bilatérales

En matière bilatérale, des discussions sur les politiques de l'alimentation française et américaine ont été engagées afin de développer la coopération entre les principales villes des États-Unis (New York, Dallas, Los Angeles, Miami, Chicago et Orlando) et le ministère français chargé de l'Agriculture.

Les relations bilatérales visent également à accompagner le travail effectué par la Commission européenne, étape par étape, sur les contentieux sanitaires, phytosanitaires et de protection de la propriété en matière d'échanges commerciaux, par des actions d'influence croisées, et des échanges d'informations.

Malgré un attrait particulier des étudiants français pour les stages sur le continent nord-américain, les démarches auprès des services de l'ambassade des États-Unis restent complexes et les flux s'orientent prioritairement vers le Canada. Ce sont néanmoins plus de 200 étudiants de l'enseignement agricole (techniciens supérieurs, ingénieurs et vétérinaires) qui effectuent chaque année une mobilité individuelle aux États-Unis.

Sources : Banque mondiale, douanes françaises et nord américaines citées par Business France 2013 et 2014, ERS, EIA, EPA, FAS, ISAA, NASS, FIA, USDA, MAAF, Ambassade de France aux États-Unis.

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à [patrice.delarens@agriculture.gouv.fr](mailto:patrice.delarens@agriculture.gouv.fr).**

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP